

## « DEVENU MALÉDICTION... ! »

**« Tous ceux qui s'attachent aux œuvres de la loi sont sous la malédiction ; car il est écrit : Maudit est quiconque n'observe pas tout ce qui est écrit dans la loi, et ne la met pas en pratique. Et que nul ne soit justifié devant Dieu par la loi, cela est évident, puisqu'il est dit : Le juste vivra par la foi. Or, la loi ne procède pas de la foi ; mais elle dit : Celui qui mettra ces choses en pratique vivra par elles. Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous, - car il est écrit : Maudit est quiconque est pendu au bois, - afin que la bénédiction d'Abraham eût pour les païens son accomplissement en Jésus-Christ, et que nous reçussions l'Esprit qui avait été promis... » Gal 3:10-14.**

Le terme « malédiction » évoque de nombreuses réminiscences dans l'esprit de l'homme. La malédiction nous parle des temps obscurs, non seulement des temps anciens, mais des temps actuels. Car les conséquences de ne plus croire en Dieu ont eu pour effet d'augmenter la superstition et la sorcellerie parmi les hommes, et ceci au point que les astrologues et les devins sont recherchés, non seulement par les personnes que l'on dit « simples », mais par les esprits dits « éclairés ». L'Écriture parle elle aussi de malédiction, mais d'une tout autre nature. Moïse, avant de mourir, déclara devant le peuple d'Israël : « J'en prends aujourd'hui à témoin contre vous le ciel et la terre : j'ai mis devant toi la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction. Choisis la vie, afin que tu vives, toi et ta postérité... » Deut 30:19. Et le prophète de préciser : « L'Éternel enverra contre toi la malédiction, le trouble et la menace au milieu de toutes les entreprises que tu feras jusqu'à ce que tu sois détruit, jusqu'à ce que tu périsses promptement, à cause de la méchanceté de tes actions, qui t'aura porté à m'abandonner... » Deut 28:20. De nombreux passages des Écritures suffisent à montrer le sens biblique de la malédiction sous laquelle se plaça le peuple par son infidélité. Il se révèle que la malédiction dans la Pensée de Dieu désigne, non pas un mauvais sort ni un destin fatal, mais l'état spirituel sous lequel se place l'homme en conséquence de ses péchés.

L'Écriture nous rapporte que Balak, roi de Moab, ayant fait venir de Madian Balaam pour maudire Israël, celui-ci dit, entre autres paroles, à Balak : « L'enchantement ne peut rien contre Jacob, ni la divination contre Israël ; au temps marqué, il sera dit à Jacob et à Israël quelle est l'œuvre de Dieu... » Nombres 23:23. En vérité, par la bouche de Balaam éclate le témoignage de la Protection et de la Patience de Dieu envers Son peuple, en particulier au sujet de ce « temps marqué de l'Œuvre de Dieu... », annonçant prophétiquement la Venue du Messie, qui devait prendre sur lui la malédiction, que s'attire sur lui tout homme pécheur. Contrairement aux serviteurs du diable qui jettent des sorts, il n'est pas dans la Nature de Dieu de maudire, mais de bénir. Il est à relever, en effet, que Dieu n'a jamais dit à Israël : Je te maudis, mais : Tu es, ou tu seras maudit... ! C'est-à-dire que l'homme qui pêche, en quelque sorte, se maudit lui-même par sa transgression de la Parole de Dieu, car la Parole donne la Vie à ceux qui la pratique, et donne la mort à ceux qui, en ne croyant point en elle, se privent eux-mêmes de cette Vie. L'homme ne peut par lui-même pratiquer la loi, fut-il le plus parfait des hommes, d'où la Promesse d'un Rédempteur, qui devait accomplir la loi à sa place, en prenant sur Lui la malédiction découlant de la désobéissance à la Parole. Ainsi s'éclaire la parole du prophète Habacuc, disant de la part de Dieu : « ... les malédictions sont les traits de ta Parole... » Hab 3:9. La Parole de Dieu est bénédiction, mais quand elle n'est pas obéie, l'âme elle-même se place sous la malédiction par le fait qu'en étant en dehors de la Parole, elle se tient donc en dehors de la Vie qu'elle contient.

La malédiction, résultant de la transgression de la loi de Moïse, concernait le peuple d'Israël, et les nations qui ne connaissaient pas la loi de Dieu n'étaient pas concernées par la transgression spécifique de cette loi. Cependant, d'après la révélation que reçut l'apôtre Paul, celui-ci écrit aux croyants de Rome : « ... devant Dieu, il n'y a point d'acceptation de

personnes. Tous ceux qui ont péché sans la loi périront aussi sans la loi, et tous ceux qui ont péché avec la loi seront jugés par la loi. Ce ne sont pas, en effet, ceux qui écoutent la loi qui seront justes devant Dieu, mais ce sont ceux qui la mettent pratique qui sont justifiés. Quand les païens, qui n'ont point la loi, font naturellement ce que prescrit la loi, ils sont, eux qui n'ont point la loi, une loi pour eux-mêmes ; ils montrent que l'œuvre de la loi est écrite dans leurs cœurs, leur conscience en rendant témoignage, et leurs pensées s'accusant et se défendant tour à tour. C'est ce qui paraîtra au jour où, selon mon Evangile, Dieu jugera, par Jésus-Christ, les actions secrètes des hommes... » Rom 2:11-16. Ayant été donnée à Israël, la loi n'était donc pas encore connue des nations. Cependant, les païens qui « n'ont pas » la loi, « sont » une loi pour eux-mêmes, c'est-à-dire que, tout en n'ayant pas l'« écrit » de la loi, la « pensée » de cette loi est infuse dans leur cœur ; ils sont inconsciemment ce qu'ils n'ont pas ! Les quelques lueurs ou traces de la loi de Dieu, subsistant dans l'âme de l'homme non encore régénéré, ne l'empêche donc pas d'entendre la voix de sa conscience.

Il n'est pas sous le ciel une promesse de paix, de repos, d'assurance plus grande que celle d'avoir reçu la certitude du Salut ; car la grâce, non seulement enlève le poids du péché, mais également celui de la culpabilité qui en découle. Mais, à cause de l'orgueil, l'homme impénitent ne supporte pas la lumière de la Grâce en Jésus-Christ, car celle-ci l'éclaire, en même temps, et sur son besoin d'être sauvé et sur l'impossibilité de l'être par lui-même. Car le péché, avant d'être des « œuvres de la chair » tels que l'impudicité, le mensonge, la calomnie, la jalousie, l'hypocrisie, le vol, le meurtre, consiste déjà dans la pensée d'être juste à ses propres yeux, même si, n'osant se dire « parfait », un tel homme se considère comme étant le « moins imparfait » des hommes.

Il est donc impossible d'échapper à la malédiction, sous laquelle l'homme se place lui-même, quand il ne se laisse pas convaincre pour être transformé par Christ dans sa vie en vue de celle à venir. La seule solution était donc de déplacer cette malédiction de dessus les hommes pécheurs sur un autre « homme » qui ne fut pas pécheur, mais il ne s'en trouva aucun, car dit l'Ecriture : « ... il n'y a sur la terre point d'homme juste qui fasse le bien et qui ne pêche jamais... » Ecc 7:20. La solution de la part de Dieu fut de susciter un « homme » sans péché sur lequel ne reposait aucune malédiction, et qui, en même temps, allait prendre sur Lui la malédiction de tous les hommes. Car « Celui qui n'a point connu le péché... », Dieu « l'a fait devenir péché pour nous, afin que nous devenions en lui justice de Dieu... » II Cor 5:21. De là l'Incarnation divine, insondable et inconcevable à l'esprit de l'homme ; Incarnation de Dieu manifestée dans la personne de Son Fils unique, Jésus-Christ venu en chair. Jésus nous introduisit alors au travers du voile vers le Père, en étant Lui-même le « voile déchiré » Hébr 10:20-21. Ce fut donc la réponse de Dieu en vue de nous délivrer de la malédiction en recevant dans la foi le Sacrifice de Jésus qui la fit disparaître.

La vérité est que Jésus fut fait, non pas « pécheur », mais « péché » pour nous, en acceptant d'être le « sacrifice pour le péché » qu'Il prit sur Lui, pour « abolir le péché par son sacrifice... » Hébr 9:26. De même Jésus a été, non pas « maudit » pour nous, ce qui eût été un blasphème, mais a été fait « malédiction ». Car, en étant « Fils de Dieu », Jésus ne pouvait être « maudit », et, en étant « Fils de l'homme », Il reçut par Sa Sainteté le pouvoir d'ôter la malédiction. Cette malédiction que Jésus porta n'était pas la sienne, mais la nôtre, et Dieu détourna sur Lui la malédiction que nous attira notre état de pécheur. L'Ecriture déclare : « Maudit est quiconque est pendu au bois... ». En ayant donc pris sur Lui notre malédiction, Jésus, en détruisant par Sa propre mort notre « mort » spirituelle, changea la malédiction en bénédiction. De la malédiction, telle une « fermeture », Jésus seul possède la clef qui ouvrit la Porte à la Grâce de la Vie.